

SAS FLIPOU BIOENERGIE  
31, route d'Orgeville  
27380 Flipou  
02 32 49 72 32  
84933721700020

**Demande de l'avis du maire ou de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal  
compétant en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de  
l'arrêt définitif de l'exploitation.**

PROJET : « Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires,  
lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaires dont la quantité de matières traitées  
étant supérieure ou égale à 30 t/j et inférieure à 100 t/j »

Ce projet de méthaniseur est déjà en route sur la commune de Flipou 27380 (parcelle cadastrale  
ZB 90), le site change de régime ICPE de déclaration à enregistrement, il est donc considéré comme  
création d'un nouveau site. En cas d'arrêt d'activité de l'exploitation il faut tout d'abord assurer la  
sécurité environnementale du site afin d'éviter tout risque de pollution du milieu naturel.

Il est donc nécessaire de :

- Démanteler les connexions au réseau gaz avec le fournisseur
- Vidanger les installations de gaz
- Couper les arrivées d'électricité
- Couper les arrivées d'eaux
- Eliminer les stocks de polluants présent sur site
- Vidanger les deux digesteurs et le post digesteur
- Evacuer les potentiels reste de digestat solide et liquide
- Eliminer les potentiels intrants restants
- Nettoyer et balayer le site dans son intégralité
- Vidanger la fosse d'accumulation des eaux usées des bureaux par un vidangeur agréé
- Fermer le site afin d'éviter toute intrusion

Dans un second temps, après remise en état du site et tous risques de pollution écartée, la  
solution envisagée par la SAS FLIPOU BIOENERGIE est de conserver les structures et de les  
reconvertir en zone de stockage en silos de produits non dangereux. Ces stockages seront des  
produits agricoles sans danger.

Fait à Flipou, le

